

Image not found or type unknown



préavis de déménagement

Par **zabou88**, le **07/07/2011** à **19:59**

Bonjour,

Je suis en location, je passe par une agence immobilière, century 21, sur Vittel et je vais louer à Nancy avec l'OPHLM (logement social) pour me rapprocher de mon travail qui se trouve à plus de 85 km de mon domicile actuel. Les HLM me disent que je peux faire réduire mon préavis à 2 mois au lieu de 3, tout comme m'avait dit L'agence Century 21.

Aujourd'hui, je viens de recevoir une lettre de leur part me disant que cela n'était pas possible.

Pourriez vous m'en dire plus et y a t'il un texte en cette faveur. Mon changement de travail n'est pas une mutation mais un changement de ma part.

Je vous remercie par avance.

Isabelle. F